

Communauté de Communes
du PAYS DU COQUELICOT

PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

26 JANVIER 2026

*L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président,***

Membres en exercice : 92

d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Maxime Lajeunesse, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk, Cathy Vimeux ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Demancourt, Sylvain Lequeux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurence Catherine à Alain Dégardin, Thomas Masson à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Sandrine Rys-Dumoulin, Eric Dheilly à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Virginie Caron-Decroix ; d'Arquèves, Christophe Deloraine à Michel Destombes, d'Auchonvillers, Cyril Camel à Franck Beauvarlet ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont ; de Léallvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Date de la convocation : 19 janvier 2026

Lieu : Salle Z du Zèbre à Albert

Secrétaire de séance : Mr Maxime LAJEUNESSE

Monsieur le sénateur, mesdames et messieurs les délégués communautaires, nous allons commencer notre réunion. Avant tout, je voudrais qu'on ait une pensée pour notre ami Dominique Devillers, maire de Bécordel-Bécourt, qui nous a quittés entre Noël et l'An et je voudrais qu'on observe une minute de silence en sa mémoire. Je vous remercie. Dominique était souffrant depuis quelques temps. Il était très investi, notamment dans sa commune, avec le château de Bécourt, où nos équipes d'ALSH séjournent tous les étés. Par la même occasion, félicitations à Yves Chatel, qui est le nouveau maire de Bécordel-Bécourt, et à son premier adjoint, Jean Guyon. Tout de suite, nous commençons ce conseil avec les excusés Jocelyne Goujon de Contalmaison et Joris Ledoux de Vauchelles-lès-Authie et, à l'instant, Annie Lemaire, qui a des soucis à la main. Il était prévu qu'elle vienne, mais il y a eu un imprévu de dernière minute.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Maxime, c'est bon pour toi ?

Maxime LAJEUNESSE

Oui.

Michel WATELAIN

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire du 1er décembre 2025. Je donne la parole à Myriam Demailly qui voudrait apporter une précision, justement, sur le dernier conseil communautaire.

Myriam DEMAILLY

Bonsoir à toutes et tous. Effectivement, au dernier conseil, il y a eu une question qui avait été posée sur la domiciliation d'entreprises au HUB. On avait répondu que c'était réservé exclusivement aux entreprises du territoire. Après renseignements, nous sommes vraiment désolés de cette petite coquille, toutes les entreprises qui le demandent peuvent être domiciliées au HUB et auront de ce fait leur siège social là-bas.

Michel WATELAIN

Merci pour cette précision. La domiciliation au Hub est ouverte à tout le monde. L'intérêt est d'attirer des nouvelles entreprises et donc des nouvelles domiciliations. Si vous permettez, nous ferons cette rectification sur le procès-verbal pour ne pas induire en erreur ceux qui pourraient le relire par la suite.

Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je le déclare approuvé. Nous allons passer maintenant aux décisions du président.

Le 17 novembre 2025

- Signature d'une convention financière avec Territoire d'Énergie Somme relative à l'extension du réseau d'électricité destinée à l'alimentation du poste de refoulement rue de Béthisy à Bray-sur-Somme selon le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total de l'opération : 9 450.00 € HT
 - Participation FDE 80 à hauteur de 40% : 3 780.00 € HT
 - Reste à charge pour la Communauté de communes :
 - o Montant HT 5 670.00 €
 - o TVA à 20% : 1 134.00 €
 - o Montant TTC : 6 804.00 €

Le 18 novembre 2025

- Signature d'une convention financière avec la SICAÉ de la Somme et du Cambrasis relative au raccordement au réseau public de distribution basse tension du poste de refoulement rue de Béthisy à Bray-sur-Somme, selon le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total de l'opération : 6 366.32 € HT
 - Participation SICAÉ 1 875.37 € HT
 - Reste à charge pour la Communauté de communes :
 - o Montant HT 4 490.95 €
 - o TVA à 20% : 898.19 €
 - o Montant TTC : 5 389.14 €

Le 19 novembre 2025

- Remboursement d'un sinistre bris de glace avec encaissement, via l'assureur du tiers responsable, de la somme de 1749,01 TTC correspondant au montant définitif des réparations.

Le 25 novembre 2025

- Signature avec l'association « The Gleannancré Pipeband » d'une convention de mise à disposition du studio de percussion situé au sein du Zèbre d'Albert à titre gracieux.

Le 1^{er} décembre 2025

- Signature d'un acte d'engagement en vue de la délivrance par la Direction Générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLN) des données foncières ou des données LO-VAC.

Le 8 décembre 2025

- Signature d'un contrat de signature électronique avec l'entreprise Certeuropa de Paris. Le contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Le 23 décembre 2025

- Signature de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la révision du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat (PLUIH), lot n°2 diagnostic agricole, attribué par la commission d'appel d'offres à l'entreprise URBYSOM d'Hénin-Beaumont pour un montant minimum de 8.000 euros HT et un montant maximum de 58.000 euros HT pour la durée totale du marché, soit 5 ans.
- Signature d'un contrat de location avec la Maison Familiale Rurale des étangs de Haute-Somme pour la location d'un hébergement pour la réalisation des stages BAFA 1, rond-point du Bois Fauvel 80340 Eclusier-Vaux du 11 au 19 avril 2026 pour un montant de 3.785,50€.

Y a-t-il des questions ?

Non, je vous remercie.

Nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour de cette réunion du Conseil communautaire.

Je vous laisse tout d'abord prendre connaissance de l'information qui vous est donnée sur l'état récapitulatif annuel de l'année 2025 des indemnités perçues par les élus de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot. Ce sont uniquement les indemnités liées à l'activité de la Communauté de communes. Ne sont pas dedans les indemnités des mairies, des différents syndicats, du département ou autre. Vous avez le président, les vice-présidents et ensuite les conseillers communautaires délégués.

Nous allons ensuite faire le test sur nos modes de déplacement. Un, si vous êtes venus à vélo, à pied ou en trottinette et deux, si vous êtes venus en voiture individuelle. Le vote est clos. Nous sommes à 42.9% au-dessus de la moyenne habituelle.

Nous commençons maintenant notre débat d'orientation budgétaire.

Michel WATELAIN

Q. n° 1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



LE CADRE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Poursuivre la mise en œuvre de notre projet communautaire 2020-2026

Axe 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Axe 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants pour maintenir la vitalité de nos communes et renforcer l'attractivité de notre territoire

Axe 3 : Être exemplaire pour le respect de l'environnement

Axe 4 : Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Maîtriser les dépenses, préserver les capacités d'investissement de la collectivité pour l'avenir dans un contexte budgétaire incertain

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE
DE NOTRE PROJET COMMUNAUTAIRE
2020-2026

1

ACCOMPAGNER LA RELANCE ET LA DIVERSIFICATION DE NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE



AXE 1 / Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'industrie »

- ❖ Poursuivre le soutien aux entreprises et acteurs de l'économie :
 - Poursuite des aides aux entreprises
 - Accompagner le développement du Hub
 - Soutien financier d'Altitud et d'Initiative Somme France Active Picardie
 - Accompagner les créateurs et porteurs de projets (partenariats avec CCI, BGE, CMA)
 - Adhésion Somme Business Club
 - Participation au poste de chargé de mission Territoire d'Industrie (PMIGA)
- ❖ Soutenir l'innovation et la diversification de notre économie :
 - Poursuivre les aides à la diversification
 - Adhésion à Agro-Sphères
- ❖ Aménager les parcs d'activité :
 - Extension / requalification de la zone d'activité Potez
 - Remplacer les éclairages publics dans les parcs d'activité
 - Etude de renforcement électrique de l'Aéropôle

Concernant l'innovation et la diversification, je voudrais revenir sur le HUB et IndustriLAB. Je ne sais pas si vous avez vu dans la presse aujourd'hui, il y a un très bel article sur l'entreprise Phinix Orbital Systems. C'est une entreprise, un jeune qui est arrivé au Pays du Coquelicot suite à un concours que nous avons organisé à l'époque avec Airbus pour développer justement l'innovation. Il s'était installé au HUB. Son entreprise est dans la recherche pour aller capter les déchets satellitaires dans l'espace. Il est à la recherche de fonds. Si vous avez des fonds disponibles, n'hésitez pas à le contacter. Le HUB, depuis son installation, il y a un peu plus de cinq ans, a permis d'accueillir sur le territoire et de maintenir des entreprises telles qu'un cabinet comptable, la société Caeterra qui s'est développée et qui aujourd'hui occupe une ancienne friche sur la zone Potez, c'était un bâtiment Induxial et avant c'était Ameca pour les plus anciens. La société EElux, qui est arrivée sur le territoire, qui occupe le bâtiment Forest Liné, qui est resté longtemps une friche. EMI Concept, entreprise qui s'est installée au Hub pendant quelques années et qui est installée maintenant dans une ancienne friche à Bouzincourt, spécialisée dans la maintenance de la machine-outil et aussi la robotique. Ensuite, AB-Solu, ce sont deux jeunes qui travaillent dans tout ce qui est solution de tri pour les déchets. Ils sont restés 4-5 ans au HUB. Maintenant, ils ont acheté un terrain à la zone Potez et ils se sont installés depuis le début d'année dans un très beau bâtiment. En matière d'innovation, nous allons accueillir bientôt le supercalculateur,

la vente du terrain doit se faire dans les jours qui viennent. Toujours dans le domaine du développement économique, il y a le crématorium animalier à Bray-sur-Somme pour lequel nous devons signer la promesse de vente bientôt. En parlant des friches, domaine cher à Monsieur le Préfet, le bâtiment GSP, grâce à l'entreprise Dessein est bien occupé aujourd'hui.

Nous essayons actuellement de résoudre le problème de stationnement dans la zone Potez. Une nouvelle entreprise qui s'occupe de la maintenance de camions s'y est installée et cela pose un certain nombre de problèmes pour le stationnement. C'est du désagrément pour les entreprises qui sont installées dans cette zone.

Une étude de renforcement électrique à l'aéroport est en cours. Aujourd'hui, toutes les entreprises ont l'obligation de décarboner. L'inconvénient, est qu'elles décarbonent avec l'électricité et cela fait une demande exponentielle de fourniture en électricité. Il faut qu'on amorce ce renforcement, notamment à la zone de Méaulte.

AXE 1 / Objectif 2 :
Former, sauvegarder
l'emploi et recruter de
nouvelles compétences



✦ Poursuivre le soutien financier à la MEEF
Haute-Somme

✦ Soutenir les **actions** en faveur de l'**emploi**

✦ Conforter nos **partenariats**

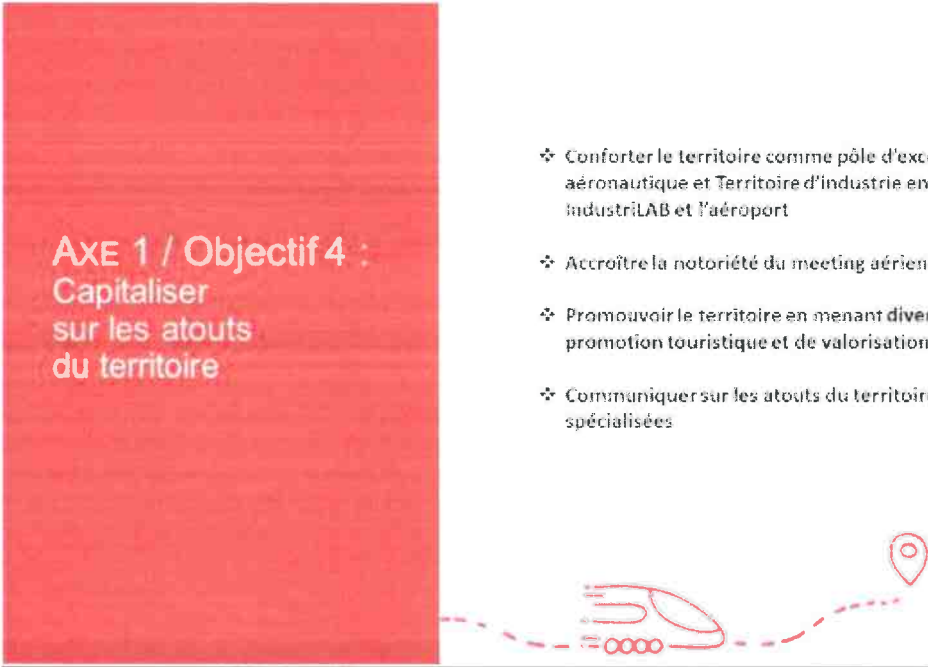
- France Travail
- Agences de travail **temporaire**
- **Département** de la Somme
- **Région Hauts-de-France**
- MEDEF
- CPME

En parlant de formation, notre collectivité y est aussi sensible, puisque nous incitons nos agents à en faire et à passer les concours, pour monter en compétences. Cela peut compliquer le travail des RH, puisque parfois, la collectivité n'a pas de poste à proposer et les agents partent dans des plus grandes collectivités. C'est tant mieux pour eux et pour leur avenir.



AXE 1 / Objectif 3 : Développer une économie de proximité citoyenne

- ❖ Soutenir le commerce de proximité :
 - Conforter notre soutien par les aides au loyer
 - Constituer un réseau actif avec les adhésions à Centre Ville en Mouvement
- ❖ Développer l'économie sociale et solidaire
- ❖ Développer l'économie touristique



AXE 1 / Objectif 4 : Capitaliser sur les atouts du territoire

- ❖ Conforter le territoire comme pôle d'excellence aéronautique et Territoire d'Industrie en s'appuyant sur IndustriLAB et l'aéroport
- ❖ Accroître la notoriété du meeting aérien
- ❖ Promouvoir le territoire en menant diverses actions de promotion touristique et de valorisation économique
- ❖ Communiquer sur les atouts du territoire dans des revues spécialisées

Au-delà de l'aéronautique, nous avons également sur le territoire des entreprises industrielles dans de nombreux domaines, comme l'hydraulique avec Douce, le nucléaire avec les Forges d'Albert que l'on a aidée cette année qui a de très beaux projets et beaucoup de commandes, ou encore de la maintenance en machine-outil, robotique, comme je vous le disais tout à l'heure, avec MI Concept. Nous souhaitons par ailleurs accroître la notoriété du meeting aérien. L'année dernière, vous avez pu assister à un très beau spectacle de drones pour les cent ans de l'usine Potez, et cette année, nous allons essayer de reconduire la même chose pour le 110e anniversaire de la Bataille de la Somme. Nous poursuivons également la promotion de notre territoire en menant diverses actions de promotion touristique, avec par exemple un vidéo mapping que nous espérons pour le 110e et différents salons pour mettre en avant nos événements.

Y a-t-il des questions ?

2

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE
DES HABITANTS POUR MAINTENIR
LA VITALITÉ DE NOS COMMUNES
ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
DE NOTRE TERRITOIRE



AXE 2 / Objectif 1 :
Développer une offre
de logements durable
et diversifiée

- 
- ❖ Aides à l'amélioration de l'habitat
 - ❖ Animation du guichet unique « Info Habitat »
 - ❖ Procédures réglementaires PLUiH
 - ❖ Contributions au CAUE, à l'ADIL et à l'ADUGA
 - ❖ Entretien et maintenance de l'aire d'accueil des gens du voyage

AXE 2 / Objectif 2 : Faire de la culture et des loisirs un atout majeur, notamment auprès de la jeunesse

- ❖ Lecture publique : **organisation** de la fête du livre et de la nature et **développement** des fonds jeux vidéo et jeux de société
- ❖ Spectacle vivant : **résidence-mission** vidéo avec l'association Extraordinaire regard, **résidence** d'un an avec la Compagnie issue de secours et matériel d'animation
- ❖ École de musique : **développement** du département de musiques actuelles
- ❖ Jeunesse : création d'un **camping** fixe en juillet et renouvellement des équipements des centres de loisirs
- ❖ Tourisme : **finalisation** de la station pleine nature et 110^e anniversaire de la Bataille de la Somme

Je voudrais faire un rappel par rapport à des questions que nous avons eues en commission sur le Zèbre. Le Zèbre propose à toutes les écoles du territoire, qui peuvent se déplacer, des animations, mais aussi des actions autour de la lecture publique, des médiathèques, de la saison culturelle. Les écoles peuvent emprunter des malles pour des expositions dans leur classe, pour différentes animations. Puisque toutes les classes n'ont pas les moyens de se déplacer jusqu'aux Zèbres, à la demande de certains d'entre vous, à la prochaine rentrée, nous allons organiser des circuits, pour faire connaître à tous les élèves du CP du territoire, qui ne peuvent pas se déplacer à pied, un Zèbre, que ce soit Albert, Bray-sur-Somme ou Acheux-en-Amiénois. Tous les élèves du territoire auront au moins l'occasion de découvrir un Zèbre, s'ils n'ont pas l'occasion d'y aller avec leur école ou avec leurs parents.

AXE 2 / Objectif 3 : Assurer l'accès aux services pour tous

- ❖ Poursuivre les actions en faveur du développement de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap notamment au sein de l'école de musique
- ❖ Poursuivre le développement des usages numériques sur le territoire dans le cadre de la nouvelle feuille de route 2025-2027
- ❖ Cinéma : assistance à maîtrise d'ouvrage pour relance du contrat

AXE 2 / Objectif 4 :
Construire et mettre en
œuvre la feuille de route
Mobilité du Pays du
Coquelicot

- ❖ Poursuite du transport à la demande
- ❖ Poursuite de la location de vélos
- ❖ Mise en place de l'auto-partage
- ❖ Actions de **sensibilisation** au covoiturage
- ❖ Entretien des voiries (nids de poule, viabilité hivernale, fauchage)
- ❖ Poursuite du programme de rénovation des voiries



Le petit épisode neigeux que nous avons eu il y a quelques temps nous a montré qu'il y avait quelques dysfonctionnements pour le déneigement. Nous allons revoir les modalités d'organisation notamment avec le département, mais aussi la région, pour les transports scolaires.

Y a-t-il des questions ?

Emilie BEGYN

Concernant la mobilité pour le Zèbre, pourquoi uniquement les classes de CP?

Michel WATELAIN

On ne peut pas amener toutes les classes. C'est une proposition qui a été faite en commission culture jeunesse tourisme. On privilégie les CP car c'est là où l'on commence l'apprentissage de la lecture. C'est le moment d'initier les jeunes à la lecture en allant découvrir les bibliothèques.

Emilie BEGYN

Je ne suis pas très convaincue.

Michel WATELAIN

Rien n'empêche les parents d'aller amener leurs enfants aux Zèbres. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons dans le domaine de l'environnement.

3 ÊTRE EXEMPLAIRE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



AXE 3 / Objectif 1 : Engager la transition écologique de notre territoire

- ❖ Mise en œuvre du plan d'actions « Territoire Engagé – Transition Ecologique »
- ❖ Achat d'équipements favorables aux économies d'énergie, notamment en poursuivant la transition du parc lumière de la salle Z pour atteindre le 100 % LED en 2026
- ❖ Contribution au PMGA
- ❖ Poursuite du développement de projets d'énergies renouvelables
- ❖ Programme d'action pour la transition agricole et agro-alimentaire du territoire



Nous poursuivons le développement de projets d'énergies renouvelables. Nous allons travailler avec la SAS que nous créons Pays du Coquelicot Energies avec Somme Energies et Energies Hauts-de-France sur des projets, notamment de photovoltaïque, un gros projet à l'aéroport, mais aussi dans le futur à Chuignolles, peut-être Miraumont, Louvencourt sur la décharge.

Michèle ARCHELIN

Non, le projet est abandonné à cause de certains oiseaux.

Michel WATELAIN

Peut-être que cela pourra se faire plus tard. Ensuite, le programme d'action pour la transition agricole et agroalimentaire du territoire, est un programme aidé par le FEADER, des fonds européens. Nous avons une chargée de mission qui travaille notamment sur un programme alimentaire territorial et les problématiques de ruissellement également, en partenariat avec le monde agricole.

AXE 3 / Objectif 2 : Pérenniser l'alimentation et la ressource en eau

❖ Poursuite du schéma directeur d'eau potable

- Gestion patrimoniale (Aveluy, Montauban-de-Picardie, Carnoy-Mametz, Hérisaart, Contalmaison)
- Lutte contre les fuites (Albert)
- Sécurisation Vallée de l'Andre
- Poursuite de l'interconnexion Fricourt - Carnoy-Mametz (traversée de Mametz)
- Acquisition d'un terrain pour un futur réservoir d'eau potable
- Pré-étude recherche d'eau sur le secteur d'Authie
- Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux

❖ Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement

- Création d'un poste de refoulement rue de Bethisy à Bray-sur-Somme
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement rues Molière et Verdun / Alliés à Albert
- Etudes préalables aux travaux de mise en conformité du système d'assainissement d'Albert
- Acquisition de matériels de contrôle
- SPANC : subventions aux particuliers pour les mises en conformité

AXE 3 / Objectif 3 : Gérer les eaux pluviales et limiter leurs effets sur l'environnement

❖ Études préalables à la réhabilitation et entretien des chaussées barrages

❖ Renouvellement des vannes à Bray-sur-Somme

❖ Stations hydrométriques

❖ Animations agro-écologie sur l'aléa érosif et le ruissellement

❖ Études et travaux de lutte contre le ruissellement à Morlancourt et Irlès

Concernant l'objectif stratégique n°3, qui porte sur la gestion des eaux pluviales et la limitation de leurs effets, on va travailler sur la réhabilitation des vannages des chaussées-barrages de la Vieille Somme. Cette opération est inscrite dans la deuxième version du CRTE, qui a été signée la semaine dernière avec le Pôle métropolitain et le Préfet de la Somme. Cela nous permettra d'aller chercher des financements de l'État, comme le Fonds vert, la DETR ou la DSIL. On interviendra en priorité sur les ouvrages de Bray-sur-Somme. J'ai visité la chaussée-barrage l'an dernier avec un propriétaire riverain et, clairement, il y a urgence. Si un ouvrage venait à céder, les dégâts seraient importants. La Communauté de communes souhaite aussi installer des stations hydrométriques sur l'ensemble des rivières, pour mieux suivre les niveaux d'eau et anticiper les situations à risque. On continuera l'animation en agro-écologie, en complément de ce qui est déjà fait avec le FEADER. Une séance de ciné-débat est prévue le 5 mars, avec la projection du film *Paysans du ciel à la terre*. L'inscription sera gratuite et une invitation vous sera envoyée. Côté travaux, des opérations sont prévues à Morlancourt et à Irlès en 2026. D'autres secteurs étudiés suivront. Une autorisation de programme vous sera proposée.

Pascal DEKYDTSPOTTER

Ce sera quand pour ma commune ?

Michel WATELAIN

Je te donnerai le détail des communes concernées quand on parlera de l'AP-CP. Il y a un programme avec des travaux qui sont déjà étudiés depuis quelques années et ensuite des travaux urgents, où là, on ne va pas attendre de faire les études, comme par exemple à Morlancourt, pour faire face à d'éventuels gros orages, comme aussi on a fait à Bray-sur-Somme, en coordination avec le monde agricole.

AXE 3 / Objectif 4 :
Se mobiliser pour
réduire les volumes
de déchets

- ❖ Collecte et traitement des déchets
- ❖ Poursuite du soutien aux composteurs
- ❖ Actions et animations de prévention
- ❖ Renouvellement des points d'apport volontaire et de bacs
- ❖ Poursuite de l'étude de programmation pour la création d'une nouvelle déchetterie à Albert

Nous poursuivons les animations de prévention avec notre ambassadrice du tri Apolline. L'année dernière, elle a visité 60 classes pour faire des animations appréciées par les enseignants et les élèves, avec notamment des ateliers de confection d'objets avec des matières recyclées. Elle a également fait des ateliers lors du meeting.

Renouvellement des points d'apport volontaire et de bacs, avec une vigilance auprès du prestataire : une mise au point a été faite dernièrement, car il y avait des débordements de bac à certaines périodes de l'année. Les services sont intervenus auprès du prestataire pour que ce soit suivi d'un peu plus près, pour éviter les débordements de bac qui, après, amplifie le phénomène de dépôts sauvages ou autres. Poursuite de l'étude de programmation pour la création d'une nouvelle déchetterie. La semaine dernière, avec Maxime Lajeunesse, nous avons enclenché le processus de vente et d'échange avec la ville d'Albert, puisque le terrain que nous avons acheté pour la déchetterie, finalement, c'est la Ville qui va l'acheter pour construire le futur crématorium. Notre déchetterie sera elle collée au quai de transfert qui jouxte la zone d'activité Potez.

Y a-t-il des questions ?

4 GOUVERNER ENSEMBLE ADAPTER L'ORGANISATION



AXE 4 / Objectif 1 : Développer et renforcer nos actions de proximité

- ❖ Poursuite des réunions de proximité à l'attention des habitants
- ❖ Renouvellement des équipements en faveur des élus
- ❖ Remplacement des panneaux Coquelicot aux entrées des communes



C'est dans notre règlement, nous faisons des réunions de proximité deux fois par an dans les différents secteurs. Les dernières ont eu pas mal de succès, elles étaient sur la préparation du 110ème anniversaire de la Bataille de la Somme. Auparavant, c'était sur l'intelligence artificielle, qui a mobilisé pas mal de monde aussi. Pour répondre à nos interrogations, nous avons fait venir Cyril Chaidron, originaire d'Amiens, qui a su captiver nos visiteurs. Renouvellement des équipements en faveur des élus pour les nouvelles équipes, par exemple la tablette que vous avez. Remplacement des panneaux Pays du Coquelicot aux entrées des communes. Benoît me disait que nous avons trouvé un prestataire qui va fournir les panneaux et les poser. En cours d'année, vous serez contactés pour faire une convention. Vous savez qu'on ne peut pas mettre le logo Coquelicot sur le panneau d'entrée de village parce que ça peut causer des difficultés en cas d'infraction, notamment pour les PV qui peuvent être contestés. Nous serons donc obligés de mettre un nouveau panneau avant ou après votre panneau d'entrée de village. Je sais que c'est dommage de mettre un panneau supplémentaire, mais

malheureusement, c'est comme ça.

AXE 4 / Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité aux services et l'efficience de notre action

- ❖ Nouveau siège : poursuite des travaux de construction
- ❖ Acquisition d'un drone et des accessoires de traitement et de balisage associés
- ❖ Analyse juridique en urbanisme

Concernant le siège communautaire, les travaux se poursuivent, ils devraient se terminer en fin d'année.

L'acquisition d'un drone et des accessoires de traitement et de balisages associés est aidée à 80% de subventions, notamment avec des fonds européens et aussi la feuille de route numérique.

Le drone va nous servir notamment dans tout ce qui est plantation de haies et pour travailler sur les axes des coulées de boue et les ruissellements. Cela comprend l'acquisition du drone, mais aussi la formation et la maintenance.

AXE 4 / Objectif 3 : Renforcer la solidarité communautaire

- ❖ Financement des projets d'investissement structurants des communes dans le cadre des fonds de concours
- ❖ Prise en charge intégrale de la cotisation SDIS des communes
- ❖ Poursuite du développement et de l'animation du service mutualisé de secrétariat de mairie
- ❖ Poursuite du service d'archivage mutualisé
- ❖ Élaboration du plan intercommunal de sauvegarde

Concernant le service mutualisé des secrétaires de mairie, nous avons commencé avec une dizaine de communes, aujourd'hui, nous sommes à 21 avec 12 secrétaires. Service très apprécié, notamment en cas d'arrêt maladie prolongé ou congé maternité d'une secrétaire.

Nous avons parlé de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde, lors d'une conférence des maires qui y était dédiée. Nous faisons appel à l'association ECTI qui a dû vous contacter ou qui va vous contacter prochainement pour mener à bien cette démarche.

Y a-t-il des questions ?



Maîtriser les dépenses, préserver les capacités
d'investissement de la collectivité pour l'avenir dans un
contexte budgétaire incertain

Loi spéciale en cours en attendant la loi de finances 2026

- Absence de loi de finances 2026 faute de consensus à l'Assemblée nationale
- Loi spéciale publiée au Journal officiel du 27 décembre 2025 :
 - perception par les collectivités des douzièmes de fiscalité
 - gel des demandes de subventions auprès de l'État
- Mesures annoncées et potentiellement impactantes pour la CCPC :
 - réduction de 25 % de la compensation fiscale liée à la réforme des valeurs locatives industrielles, soit une perte de recettes prévisionnelle d'environ 308 K€ ;
 - la stabilisation des compensations TVA à la suite de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
 - la suppression du FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement et un décalage du calendrier de versement pour les EPCI, soit une année blanche en investissement (- 707 K€)

Fiscalité

Impôts locaux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cotisation foncière des entreprises	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%
Taxe d'habitation	14,16%	14,16%	14,16%			14,16%	14,16%	14,16%	14,16%
Taxe foncière propriétés bâties	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Taxe foncière propriétés non bâties	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,40%	11,40%	11,40%	11,40%	15,00%	15,00%	12,00%	12,00%	12,00%

→ Stabilité des taux d'imposition et revalorisation des bases locatives à + 0,8 %
= produit des impôts directs de 2,4 M€ (+ 20 K€)

Fraction de TVA : 5,6 M€ (- 50 K€)

Impositions **forfaitaires** sur les entreprises de réseaux (IFER) : 716 766 € (+ 1 %)

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 239 454 € (iso)

Taxe GEMAPI : 152 966 € (iso)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) : 3,8 M€ (reconduction du taux)

Proposition de création d'une autorisation de programme

Afin de répondre au risque croissant d'inondation par ruissellement et coulée de boue sur le territoire, il sera proposé la mise en place d'une autorisation de **programme** pour les études et les travaux de lutte contre le ruissellement, à hauteur de 2,5 M€, pour les exercices 2026 à 2030.

La répartition des crédits pourrait prendre la forme suivante :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice				
		2026	2027	2028	2029	2030
Montant proposé	2 512 528,40 €	550 000,00 €	673 931,20 €	273 054,40 €	400 000,00 €	515 542,80 €
20 Immobilisations incorporelles	246 252,84 €	50 000,00 €	67 393,12 €	27 305,44 €	40 000,00 €	61 554,28 €
21 Immobilisations corporelles	500 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
23 Immobilisation en cours	1 766 275,56 €	400 000,00 €	506 538,08 €	145 748,96 €	260 000,00 €	453 988,52 €

Pour les premières communes ce sera cette année, Morlancourt et Irlès pour les travaux urgents, en 2027 viendront Bray-sur-Somme, Curlu, Puchevillers et Raincheval, Pascal, tu n'es pas oublié, en 2028 Etinehem-Méricourt, Cappy et Grandcourt, en 2029 Puchevillers, Raincheval et Ville-sur-Ancre, en 2030 Irlès et Grandcourt, en 2031 Grandcourt et Chuignolles, en 2032 Chuignolles, Ville-sur-Ancre, Senlis-le-Sec et Courcelette, en 2033 Courcelette, Senlis-le-Sec et Miraumont et en 2034 Miraumont.

Dettes

Budget	Capital restant dû	Taux moyen	Durée résiduelle	Nombre de lignes
Budget assainissement concession	5 031 314 €	2,22%	12,6 ans	30
Budget eau concession	2 466 185 €	1,49%	18,11 ans	22
Budget principal	0 €	-	-	0
Dettes consolidées	7 497 499 €	1,86%	15,6 ans	52

- La collectivité compte 52 emprunts contractés auprès de 8 prêteurs, uniquement sur les budgets annexes eau et assainissement
- Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 1,86 %
- Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2030 et elle sera éteinte en 2046

Prospective financière

Une **prospective** financière avec pour **objectifs** de :

- Garantir la faisabilité du projet communautaire,
- Veiller à conserver la bonne santé financière de la collectivité,
- Planifier les opérations d'investissement en corrélation avec les capacités financières.

Un scénario 2026-2029 avec comme hypothèses :

- Une stagnation des charges à caractère général en 2026, puis une hausse limitée à 1 % par an entre 2027 et 2029,
- Une évolution des charges de personnel de 6,1 % en 2026, puis limitée à 2 % par an à compter de 2027 hors **développement** du service commun secrétariat de mairie,
- Le versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes,
- Une revalorisation des bases locatives équivalente aux hypothèses d'évolution pour les années à venir (0,6 % en 2026, 1,7 % en 2027, 1,9 % en 2028 et 2029),
- Un programme d'investissement reprenant les opérations structurantes connues à ce jour, comprenant également une enveloppe de 600 K€ annuels pour le voirie et de 300 K€ / an pour le programme courant,
- Une stabilité des taux liés à la fiscalité directe locale,
- La vente du siège communautaire actuel en 2027,
- Une AP ruissellement de pour financer 2,5 M€ d'études et de travaux de 2026 à 2030 inclus,
- Une prospective établie hors nouvelles recettes de foncier, et hors nouveaux investissements et enveloppe fonds de concours.

[illegible]

* Evénements annulés des 4 jours d'activité

† Subject answered yes.

* Budget approval and assignment

Budgets annexes

✦ Budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Budget prévisionnel 2026 du SPANC de 444 130 € en fonctionnement uniquement. Ce budget a plus que doublé suite au partenariat signé en 2025 avec l'Agence de l'eau pour les aides aux particuliers.

Dépenses de fonctionnement : coûts relatifs aux installations d'assainissement non collectif, subventions destinées à l'amélioration des installations dans le cadre de l'OPAH, et refacturation des dépenses d'affranchissement et charges de personnel du budget principal.

Recettes de fonctionnement : redevance liée aux installations d'assainissement non collectif sur les communes du territoire, subventions de l'Agence de l'eau et encaissement des pénalités appliquées.

✦ Budget annexe promotion touristique

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot gère en régie la compétence tourisme.

Le projet de budget primitif 2026 présente une hausse exceptionnelle des dépenses de fonctionnement en raison du 110^e anniversaire de la Bataille de la Somme (450 K€ au lieu de 250 K€).

En recettes de fonctionnement, les redevances liées à la taxe de séjour augmenteront dans la limite des 10 % correspondants à la mise en place de la taxe additionnelle départementale.

Une enveloppe de 13 300 € est prévue en investissement pour finaliser la station pleine nature et le projet pédagogique associé.

Une subvention du budget principal d'environ 133 K€ viendra équilibrer ce budget annexe.

J'ai terminé la présentation des orientations budgétaires pour cette année. J'ouvre le débat. Y a-t-il des observations, des remarques ?

Je voulais juste vous reparler des France Services puisque nous avons une réunion avec Monsieur le Préfet la semaine dernière. Il faut savoir qu'au Pays du Coquelicot, nous avons deux France Services. Sur le département, nos deux France Services représentent 7 % de la répartition des France Services et en nombre de visites, nous représentons 14 %. Vous voyez que nos France Services sont bien fréquentées et utiles sur notre territoire, je pense que c'était un service qui était attendu. Il faut souligner grâce à nos équipes que nous avons reçu le label Or, le premier qui était décerné au niveau national et qu'un ministre s'est déplacé au mois d'août l'année dernière pour venir nous le remettre à Acheux-en-Amiénois.

Maxime LAJEUNESSE

J'avais juste une question et une observation. La question est sur le budget pour le 110^e anniversaire de la Bataille de la Somme pour l'OT, 450 000 euros, c'est le budget complet de l'Office de tourisme, ce n'est pas uniquement fléché sur le 110e.

Michel WATELAIN

Non, sur le 110e, on a mis une enveloppe de 190 000 euros, 450 000 euros c'est la totalité du budget.

Maxime LAJEUNESSE

Après, mon observation, elle ne tient qu'à moi, c'est juste ma parole, même mon équipe ne savait pas que j'allais prendre le micro ce soir. J'ai toujours un doute sur la démocratie, de voter un budget ou de présenter un DOB avant des élections, parce qu'aujourd'hui, personne dans cette salle, y compris moi, n'est sûr d'être là après pour réaliser le budget 2026. C'était juste une observation que je voulais amener. Moi, j'ai choisi, dans ma propre commune, de ne pas voter de budget, parce que je pense que les services se donnent assez de mal pour l'élaboration d'un budget, et si demain, il y a un changement de gouvernance dans quelque commune que ce soit, ou autre, je pense que ça fait beaucoup de décisions modificatives à apporter s'il y a un grand changement. Prendre acte d'un DOB et faire voter un budget, sachant qu'il y a peut-être 30 % des maires qui ne repartiront pas, et peut-être certains maires qui ne seront plus là parce que les élections auront donné leur verdict, je trouve que ce n'est pas représentatif. C'était juste une observation. Merci.

Michel WATELAIN

Le DOB et le budget qui vous sera proposé, sont conformes à la feuille de route qui a été validée en début de mandat sur tous nos axes, avec tous les objectifs qui vous ont été proposés. Il n'y a pas de changement. Pour nos communes, les élections ont lieu les 15 et 22 mars, l'installation des conseils se fera au plus tard le 27 mars. Les équipes devront tout de suite se mettre au travail pour voter les budgets

dans leur commune. Par contre, nous, à la Communauté de communes, c'est différent, parce qu'il faut qu'on attende que tous les conseils municipaux soient installés, pour ensuite récupérer le nom des délégués, etc. Cela nous mène un mois après, ça nous ferait voter le budget bien trop tard, au mois de mai, alors que le délai réglementaire est le 30 avril. Juste pour rappel, auparavant, mon prédécesseur est là, Stéphane, les budgets étaient votés même au mois de décembre. Même en année électorale, les budgets étaient déjà votés avant les élections.

Benoît DUBUISSON

J'avais une question sur l'évolution des dépenses de personnel sur le document qu'on a reçu à la page 22. Si on regarde entre 2021 et 2026, on est à pratiquement 50 % d'augmentation, ce qui me paraît important. Même si sur 2026 versus 2025, c'est que 6,1 %, c'est également déjà important, enfin c'est plus que l'inflation. Et il ne me semble pas qu'il y ait eu beaucoup de services supplémentaires repris par la Communauté de communes depuis 2021. Peux-tu m'apporter une précision par rapport à cela ?

Michel WATELAIN

Je n'aurai pas tous les chiffres en tête mais parmi les nouvelles compétences, il y a l'office de tourisme. Auparavant, c'était associatif, on versait une subvention. Maintenant les RH sont intégrées, c'est près de 200 000 euros, de mémoire.

Il y a le secrétariat de mairie qui a bien évolué. Je le disais au début, on a commencé avec une dizaine de communes. Maintenant, on est à 21 communes.

Les France Services, c'est 4 personnes.

Il y a également le renforcement des équipes. Le personnel dans les Zèbres a doublé.

Il y a les cotisations qui augmentent, dont je vous ai parlé tout à l'heure, et le point d'indice également. Quand on additionne tout ça, c'est vrai que ça fait augmenter les charges de fonctionnement.

Mais c'est un service qu'on apporte à nos populations. Je pense que c'est là le rôle de la Communauté de communes, de faire des choses que nous, petites communes, communes seules, nous ne pourrions pas faire, notamment tout ce qui est médiathèque, éducation artistique et culturelle, école de musique, France Services.

Tu t'inquiètes des charges à juste titre, je ne l'ai pas dit, mais il est noté quelque part dans le rapport, que nos charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement représentent 30%.

Si on retire les secrétaires de mairie, on est à 28%. Et si on compare aux EPCI de la même strate au niveau national, c'est 41%. Ce n'est pas pour ça qu'il faut qu'on aille à 41%.

On fait tout pour maîtriser, justement, ces charges-là. Par exemple, le poste de chargé de mission mission qui est sur tout ce qui est transition agricole c'est du FEADER. Territoire d'industrie, le poste est cofinancé par l'Etat. Au départ, on avait 50 000 euros pour le poste. On a 10 000 euros en moins. Avec Amiens Métropole, on doit mettre 5 000 euros de plus par collectivité.

Ensuite l'Habitat, auparavant, on faisait travailler Citémétrie. On a eu beaucoup de plaintes parce que c'était trop long. Finalement, en recrutant une personne, Axelle, on est beaucoup plus efficace. Même quand on a déduit son salaire, ça nous coûte encore moins cher que ce qu'on payait avant à Citémétrie. Quelques fois, c'est vrai qu'en faisant affaire à un cabinet, ça nous revient moins cher parce qu'on n'est pas lié dans le temps, mais il n'y a pas toujours l'efficacité en face. Je pense qu'aujourd'hui, ce que veulent nos habitants, c'est de la réactivité. C'est déjà assez compliqué dans notre pays. On nous parle toujours de simplification, mais finalement, ça se complique toujours. Il faut vraiment que nos équipes soient réactives.

De même, pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, on l'avait déjà en 2021. Aujourd'hui, on voit que c'est un service qui est vraiment apprécié par tout le monde. Et on ajuste le personnel. On a commencé avec 2,5 agents. On est descendu et là, il va y avoir 1.5 agent.

Puisqu'on vous facture à l'acte, c'est le coût global du personnel et des logiciels divisé par le nombre d'actes, comme le nombre d'actes diminue, si on veut maintenir les coûts, il faut diminuer aussi le personnel et on le met dans d'autres services.

On avait fait l'étude, pour éventuellement se mettre avec le service d'instruction d'Amiens Métropole mais cela nous coûterait quand même plus cher. Et on n'aurait pas la proximité ici à Albert, ça serait à Amiens. Et quand on sait, quand on a été délocalisé auparavant, c'était la DDE ici à Albert après à Péronne, même à Abbeville, je peux vous dire qu'en tant que maire on apprécie cette proximité et même aussi pour nos habitants.

Benoît DUBUISSON

Juste pour préciser ma question pour ne pas qu'elle soit mal interprétée, mon propos n'était pas de dire qu'on était en sureffectif mais dans une période où les ressources deviennent tendues il faut qu'on soit vigilant par rapport à ça, parce que c'est de nouveau 300.000 euros sur le budget de 2026.

Michel WATELAIN

Merci pour ta remarque Benoît.

Claude CLIQUET

Je voulais simplement revenir sur le vote du budget avant l'élection. Ce n'est pas nouveau. Les communes le font, beaucoup de communes votent le budget en fin d'année. Je connais une commune qui le faisait et qui votait même en fin d'année, la veille des élections, et avec la directive de continuer les investissements en cours, de ne pas engager d'investissements importants, mais ça permettait d'avoir une continuité. Sachant que de toute façon, si l'équipe change et qu'elle n'est pas d'accord sur les orientations, elle fait une décision modificative et elle change le cap. Ce n'est pas un problème. Donc, ce n'est pas nouveau et ça arrive dans beaucoup de communes. C'était le cas d'Albert. On le votait en fin d'année, y compris l'année avant les élections. Voilà, ça ne change pas le film, parce qu'on peut toujours modifier quand on arrive. C'est ce que je voulais préciser. Ce n'est pas scandaleux que tu fasses voter le budget avant. Ça se fait. Ça se fait aussi dans les communes.

Maxime LAJEUNESSE

C'est pareil, je vais repréciser ma question parce que je pense qu'il y a un petit problème de compréhension. Je n'ai jamais dit que c'était scandaleux. C'était juste mon avis.

Ce qui était fait avant dans ma commune, pas de problème, je respectais leur décision.

Mais aujourd'hui, moi, je le réfléchis comme ça et je le vois comme ça. Donc, il n'y a pas de souci. Après, si une décision modificative, ça se fait comme ça, pour moi, c'est un manque de respect pour les services.

Michel WATELAIN

Nous sommes une Communauté de communes, et les grands projets, comme je le disais, sont inscrits dans la feuille de route qui a été votée par vous tous en début de mandat.

Je vais vous demander d'approuver que le débat a bien eu lieu.

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 s'inscrit dans le cadre de la procédure réglementaire des collectivités de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou encore les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

Le débat d'orientation budgétaire doit être réalisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que s'applique, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'article D.2312-3 du CGCT qui précise les informations que doit contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-joint,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 8 janvier 2026,

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 72 VOIX POUR, 1 ABSTENTION RENE DELATTRE (MIRAUMONT).

Y a-t-il d'autres remarques en dehors du DOB ?

René DELATTRE

J'étais déjà intervenu une fois concernant l'assainissement non collectif, parce que les personnes qui interviennent chez les particuliers ne sont pas toujours très délicates. La première fois, nous avons reçu la personne qui s'était présentée dans la maison, évidemment, elle a juré ses grands dieux qu'elle n'avait jamais dit que la maison ne se serait jamais vendue. Donc, comme je n'étais pas présent, je ne pouvais pas prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. Mais j'ai encore eu le même cas jeudi dernier. Une personne s'est présentée à la mairie en disant qu'elle avait fait son assainissement, mais qu'elle a recouvert avant le contrôle de conformité. Et donc, la personne qui est venue pour le contrôle de conformité a exigé que tout soit découvert pour pouvoir délivrer l'attestation de conformité. Je trouve ça un peu gros. Il suffisait de demander la facture d'installation pour savoir ce qui avait été fait. Il ne faudrait quand même pas que ça se déguise plus ou moins en racket et que les usagers deviennent des vaches à lait pour nourrir les entreprises qui font ce travail. C'est tout ce que j'avais à dire.

Michel DESTOMBES

J'entends mais l'habitant a bien le règlement où il est noté qu'il doit attendre le contrôle avant de refermer. Il n'y a pas 2 poids 2 mesures, c'est parce que ce monsieur n'a pas eu la patience d'attendre. C'est bien écrit dans le règlement.

Michel WATELAIN

Les entreprises qui font ces travaux savent très bien qu'ils doivent attendre la visite du contrôleur avant de reboucher.

Roger ROUSSEL

Je rejoins un peu la même question. Les personnes qui passent chez les habitants ne sont pas toujours compréhensives. On se demande si quelquefois elles ne font pas un peu de zèle. Oui, ce n'est pas net.

Michel DESTOMBES

Oui, ça a été remonté, suite aux quelques échos qu'on a eus là-dessus.

Michel WATELAIN

*S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous invite à prendre le verre de l'amitié et je vous donne rendez-vous jeudi 18h30 à Méaulte pour la cérémonie des vœux.
A très bientôt.*

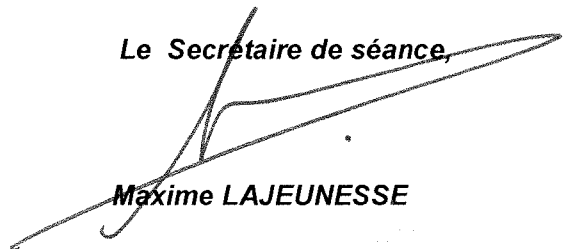
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H00

Le Président,



Michel WATELAIN

Le Secrétaire de séance,



Maxime LAJEUNESSE